

# **Politique pour la normalisation technique du secteur de la construction (2026-2030)**



## **INTRODUCTION**

L'ILNAS, en sa qualité d'organisme national de normalisation, est en charge de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2024-2030, approuvée par le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. Cette dernière vise à assurer le développement d'une culture normative technique (ci-après dénommée sous le terme générique "normalisation") afin de soutenir la croissance de différents secteurs économiques au Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce cadre, dans la poursuite de cet objectif, le développement des activités de recherche et d'éducation, de même que la sensibilisation au domaine de la normalisation constituent des éléments clés de cette stratégie.

Dans ce contexte, la stratégie normative luxembourgeoise a notamment ciblé le secteur de la construction, en regard de son intérêt économique majeur au niveau national (au même titre que les autres secteurs porteurs et domaines pertinents identifiés, à savoir le secteur des « Technologies de l'information et de la Communication » (TIC), le secteur « Aérospatial », le domaine « Développement durable » et le domaine « Conformité »).

Dans la continuité de la précédente politique pour la normalisation technique du secteur de la construction (2020-2025), les objectifs de la présente politique visent à :

- ◆ **Identifier et suivre les activités de normalisation dans le secteur de la construction ;**
- ◆ **Promouvoir la normalisation technique du secteur de la construction et renforcer l'implication du marché ;**
- ◆ **Soutenir et renforcer l'éducation à la normalisation et les activités de recherche connexes.**

## **I - IDENTIFIER ET SUIVRE LES ACTIVITES DE NORMALISATION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**

### **A) Publier une analyse normative du secteur de la construction**

Une veille normative du secteur de la construction (revue des normes publiées et en cours d'élaboration aux niveaux européen et international, identification des comités techniques de normalisation en relation) sera effectuée de manière régulière, avec le support du GIE ANEC (« *Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance* »).

Sur cette base, une analyse normative du secteur de la construction sera développée et publiée chaque année, dans le but d'offrir au marché luxembourgeois une vue d'ensemble des activités de normalisation internationales, européennes et nationales.

### **B) Suivre les comités techniques de normalisation pertinents**

L'ILNAS, avec le support du GIE ANEC, recensera et identifiera de manière continue les intérêts et besoins normatifs du marché national du secteur de la construction, s'appuyant notamment sur les résultats de l'analyse normative du secteur de la construction. Cette activité permettra de déterminer les comités techniques européens et/ou internationaux les plus pertinents, pouvant faire l'objet d'un suivi particulier par l'ILNAS ou le GIE ANEC et dans certains cas, de leur implication directe. Cela permettra un transfert des connaissances acquises vers le marché national et, pour certains comités techniques stratégiques, de promouvoir les intérêts nationaux au sein des activités de normalisation.

### **C) Suivre les développements normatifs en lien avec les réglementations et stratégies européennes**

L'ILNAS, avec le support du GIE ANEC, suivra les développements normatifs liés à la réglementation européenne du secteur de la construction (requêtes de normalisation, normes harmonisées), qui revêtent une importance toute particulière pour les parties prenantes nationales, notamment en lien avec les aspects de conformité.

L'ILNAS pourra également être amené à participer à des groupes stratégiques en lien avec la normalisation, en particulier au niveau européen (ex. : *High Level Forum on European Standardisation, Committee on Standards*), permettant la prise en compte des intérêts nationaux, notamment pour le secteur de la construction.

## **II - PROMOUVOIR LA NORMALISATION TECHNIQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET RENFORCER L'IMPLICATION DU MARCHE**

### **A) Promouvoir l'utilisation des normes et la participation du marché national aux activités de normalisation**

L'identification et le suivi des activités de normalisation dans le secteur de la construction permettra de promouvoir efficacement la participation dans les comités techniques auprès du marché national, et, d'autre part, de valoriser l'utilisation de normes techniques ad hoc par le secteur de la construction. L'ILNAS, avec le support du GIE ANEC, mettra en œuvre différentes actions dans ce cadre :

- Promouvoir l'utilisation des normes pertinentes (mise à disposition des normes via l'ILNAS e-Shop, consultation gratuite du catalogue des normes sur les stations de lecture ILNAS, veille normative, etc.) ;
- Développer des supports de communication (rapports, fiches techniques, articles, etc.) afin d'informer le marché national des développements normatifs pertinents ;
- Organiser de manière régulière des événements pour promouvoir la participation aux comités techniques de normalisation et l'utilisation des normes pertinentes du secteur de la construction ;
- Rencontrer et sensibiliser les acteurs nationaux actifs dans le secteur de la construction.

### **B) Soutenir la participation nationale aux activités de normalisation**

L'ILNAS est responsable de la participation des acteurs nationaux aux comités techniques de normalisation européens et internationaux. Dans ce cadre, l'ILNAS, avec le support du GIE ANEC, mettra en œuvre des actions (support pour le secrétariat, sessions d'information, webinars, etc.) visant à soutenir, accroître et à fédérer la communauté des délégué(e)s en normalisation impliquée dans les comités miroirs nationaux et les commissions nationales de normalisation du secteur de la construction.

En parallèle, et en collaboration avec le CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment), désigné bureau national de normalisation dans le domaine de la construction, l'ILNAS fournira un support actif au développement des normes nationales pures requises par le marché luxembourgeois et pourra également s'appuyer sur le GIE ANEC dans ce cadre.

### **C) Créer des liens transversaux avec les autres secteurs et domaines identifiés dans la stratégie normative luxembourgeoise**

Des opportunités de développement communes avec les activités de normalisation des autres secteurs et domaine pertinents identifiés par la stratégie normative luxembourgeoise 2024-2030 seront également explorées. Par exemple, des sujets, tels que « Modélisation des informations de la construction » (BIM) en lien avec le secteur des TIC ou « Construction durable » en lien avec le domaine du développement durable, pourront être développés et les informations pertinentes seront fournies aux parties prenantes nationales.

Ces activités permettront de fournir des informations pertinentes relatives aux secteurs et/ou domaines aux parties prenantes du secteur de la construction afin de leur offrir la possibilité d'améliorer la productivité au travail, de faciliter les échanges et de développer de nouveaux marchés.

### **III - SOUTENIR ET RENFORCER L'EDUCATION A LA NORMALISATION ET LES ACTIVITES DE RECHERCHE CONNEXES**

En lien avec la politique pour l'éducation et la recherche dans le cadre de la normalisation technique (2025-2030) de l'ILNAS, différentes activités seront menées afin de renforcer les activités de recherche et d'innovation liées à la normalisation dans le secteur de la construction, notamment en définissant et en réalisant de nouveaux projets de recherche ou d'éducation.

Dans ce cadre, les développements envisagés pourraient être :

- L'analyse des tendances et des perspectives en matière de recherche sur le secteur de la construction ;
- L'accompagnement de doctorants (en collaboration avec l'Université de Luxembourg), par exemple sur des projets de recherche concernant l'utilisation des TIC dans le secteur de la construction ;
- La publication de livres blancs et/ou autres publications de recherche sur la normalisation technique dans le secteur de la construction ;
- L'évaluation des possibilités d'intégration de contenus pédagogiques sur la normalisation technique dans des programmes éducatifs du secteur de la construction ou de création de nouveaux programmes d'éducation sur la normalisation technique dans le secteur de la construction.

### **IV - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

L'ILNAS veille à la bonne mise en œuvre de la présente politique, notamment dans le cadre de son système de management de la qualité ISO 9001.

En complément, le GIE ANEC, sous la supervision de l'ILNAS, élaborera annuellement un plan d'exécution national pour la normalisation technique du secteur de la construction, lié aux activités réalisées en support de l'ILNAS.

## **CONCLUSION**

**La politique pour la normalisation technique du secteur de la construction (2026-2030) vise notamment à remplir les objectifs suivants :**

- ◆ Renforcer la communauté nationale de normalisation du secteur de la construction.
- ◆ Organiser et développer la normalisation technique au sein du secteur de la construction au niveau national.
- ◆ Accroître la représentation nationale au sein des comités techniques européens et internationaux de normalisation du secteur de la construction.
- ◆ Favoriser l'utilisation de normes pertinentes par le marché national.
- ◆ Sensibiliser le marché luxembourgeois à la normalisation technique dans le secteur de la construction en fonction des besoins du marché national.
- ◆ Développer des activités de recherche et d'éducation en relation avec la normalisation technique du secteur de la construction.

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

Southlane Tower I  
1, avenue du Swing  
L-4367 Belvaux  
Tel.: (+352) 24 77 43 - 40  
Fax: (+352) 24 79 43 - 40  
Email: [normalisation@ilnas.etat.lu](mailto:normalisation@ilnas.etat.lu)  
<https://www.portail-qualite.public.lu>

